



Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 1998
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-deuxième session

2-13 mars 1998

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :

Bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies

Examen de haut niveau en l'an 2000

Note du Secrétariat

Dans sa résolution 52/100, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, en l'an 2000, un examen de haut niveau en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme et l'application du Programme d'action de Beijing cinq ans après son adoption, et d'examiner les nouvelles mesures et initiatives à prendre; elle a prié le Secrétaire général, pour assurer une participation à un niveau politique élevé, d'examiner, dans un rapport à lui soumettre à sa cinquante-deuxième session, la possibilité d'organiser l'examen a) au début de sa cinquante-cinquième session,

b) dans le cadre de l'Assemblée du millénaire, si elle en approuve la tenue, c) à la suite de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme ou d) en tant que session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'attention de la Commission est appelée sur le rapport du Secrétaire général (A/52/789), dont elle sera saisie, conformément à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale.

* E/CN.6/1998/1.